

La donation de 985

Charte de donation du fief que le comte Bernard avec son épouse remet à Guilhem, seigneur de Montpellier.

Au nom du seigneur, moi Bernard, comte, et mon épouse Sénagonde, nous ensemble également, sommes donateurs à Guilhem, pour son service et sa bonne volonté¹, de quelque chose de notre propre alleu qui est dans le territoire de la cité de Maguelone, dans les abords du château de Substantion, dans les limites de la villa de Candillargues nous te donnons un manse, et dans les limites de la villa de Montpellier nous te donnons un manse où demeure Amalbert, avec leur limites et toutes leurs dépendances qui reviennent à ces manses qui nous viennent de la donation d'un homme du nom de Bert, c'est-à-dire maisons, enclos, cours, jardins, oliviers, issues, champs, vignes, prés, forêts, garrigues, arbres fruitiers, eaux et leurs cours, toutes choses et sur toute choses, au titre de possession, tant les droits actuels que les droits à obtenir, dans leur intégralité. Ainsi nous te donnons, autant qu'il revient à ces manses, comme la loi salique m'oblige, de telle sorte que, de ce jour et dans l'avenir, tu les ais, les tiennes, les possèdes, et les défendes. Assurément si quelqu'un, nous ne croyons pas que cela puisse arriver, ou si nous donateurs, ou si un homme voulait rompre cette charte de donation ou qu'il la trouble, qu'il ne puisse revendiquer ce qu'il demande, mais qu'à titre de composition, il te donne cet alleu au double ou amélioré. Et que dans l'avenir, cette charte demeure ferme et stable en tout temps avec la stipulation annexée.

Cette charte de donation est faite le 6 des calendes de décembre la 22^e année du règne du roi Lothaire².

Signum du comte Bernard et de son épouse Sénagonde, nous ensemble également qui avons ordonné d'établir cette charte et l'avons confirmé de nos mains et avons prescrit aux témoins de la corroborer.

Cette donation est transcrite dans le *Liber instrumentorum memorialium*, soit le cartulaire des Guilhems de Montpellier, manuscrit conservé aux Archives municipales de Montpellier.